



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-082 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 24 juin 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. AMACHANTOUX, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, N. JULLIARD, A. MOTTE, B. SEVEN.

La secrétaire de séance désignée est G. DA COSTA.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : Adhésion à l'association Cités Unies France

Rapporteur : Chokri BADREDDINE

EXPOSE : Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1 à L.111-7.

Vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements, dite loi Thiollière.

Vu la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, dite loi Canfin.

Vu la circulaire NOR/INTB0100124C du 20 avril 2001 relative à la coopération décentralisée des collectivités territoriales et de leurs groupements avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements.

Vu la circulaire NOR/INTB1809792C du 24 mai 2018 rappelant le cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales et de son contrôle.

La Ville de Voiron bénéficie d'un rayonnement international historique grâce à ses fleurons industriels que sont la Chartreuse, les chocolats Bonnat et les skis Rossignol.

Elle est jumelée aux villes de Herford en Allemagne, Bassano del Grappa en Italie, Šibenik en Croatie et plus récemment Droitwich Spa en Grande Bretagne.

... / ...

La commune souhaite promouvoir cette ouverture sur le monde et son rayonnement en développant une politique ambitieuse. Pour cela, elle s'est jusqu'alors structurée autour de projets jeunesse et culturels et s'est appuyée sur un réseau local ouvert sur le monde, le Comité de jumelage, le Centre des cultures du monde, Chethana, L'Olivier en Isère etc. mais aussi institutionnel, DAECT, DRAJES, etc.

La Ville ambitionne d'ouvrir son spectre et de faire de Voiron une ville du monde. Une délégation spécifique a été créée sur le mandat municipal 2020-2026 afin d'impulser et fédérer toutes les initiatives convergentes et faire de cet enjeu une réussite pour tous les acteurs, qu'ils soient culturels, économiques, jeunesse, sportifs, etc.

Afin de consolider ces premières expériences et de développer de nouveaux projets, il est proposé d'adhérer à l'association Cités Unies France.

Créée en 1975, Cités Unies France est la tête de réseau, transpartisane et multi-niveau, des collectivités territoriales françaises engagées dans l'action internationale. Elle accompagne l'ensemble de ces collectivités dans la mise en œuvre d'une action internationale au service de leur ouverture à l'international, de leur rayonnement, de leur attractivité et de la promotion des échanges humains, culturels et économiques. Cette action internationale revêt de nombreuses formes : la coopération décentralisée désigne toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouées entre des autorités locales de deux pays.

L'action internationale des collectivités, plus large que la coopération décentralisée, ne nécessite pas forcément d'avoir formalisé un partenariat. Elle englobe les échanges économiques, universitaires, la mobilité des jeunes, la coopération décentralisée etc.

Avec près de 300 adhérents, Cités Unies France fédère la majorité des régions, plus d'un quart des départements, presque toutes les grandes villes, un pourcentage important des villes moyennes, ainsi que de nombreuses communes de taille plus modeste.

L'association a, entre autres missions, d'animer et de coordonner les dynamiques géographiques pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises engagées à l'international, soit plus de 4700 collectivités et 10440 partenariats de coopération décentralisée avec plus de 8150 collectivités étrangères dans 134 pays. (Source : Guide opérationnel de la coopération décentralisée, CNCDD, 2020).

La mission de Cités Unies France ne saurait s'exercer sans ses liens de confiance et complémentarité avec ses partenaires institutionnels, notamment le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (DAECT), mais aussi l'Agence française de développement (AFD) et la Commission européenne. Ses liens également avec l'ensemble des réseaux de collectivités (PLATFORMA, CGLU, AFCCRE, associations de villes, de départements et de régions) et des professionnels de l'action internationale (ARRICOD, Réseaux régionaux multi acteurs, réseaux thématiques, MEDEF International...), ainsi qu'avec les organisations nationales de collectivités locales étrangères qui sont ses homologues.

L'adhésion à Cités Unies France est calculée au prorata du nombre d'habitants, et selon un taux spécifique aux différentes strates administratives.

Pour la Commune de VOIRON : 20 248 habitants
 $20\,248 \text{ hab} \times 0,060 \text{ €} = 1\,215 \text{ €}$ par année.

L'année étant déjà commencée, pour rejoindre le barème, il est proposé à la Commune une répartition au prorata de la cotisation sur 2021, à savoir 900 €.

... / ...

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Éducation, Enfance, Jeunesse du 21 juin 2021.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à l'association Cités Unies France,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure pour l'exécution de cette délibération,
- D'inscrire les dépenses sur le budget Relations Internationales.

**DECISION : La proposition est ADOPTEE à l'UNANIMITE (35 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN

